

LES RECETTES AUXILIAIRES URBAINES

Au mois d'avril 1894, huit bureaux auxiliaires de poste sont créés à Paris, à titre d'essai. Installés dans des locaux commerciaux, et gérés par les négociants, ils proposent au public un service postal assez complet, affranchissements, recommandés, mandats. Dans les mois qui suivent, de nouveaux bureaux auxiliaires ouvrent à Paris et en province.

L'expérience s'avérant concluante, elle est complétée par le décret du 16 octobre 1895, qui autorise la création des recettes auxiliaires des postes. Les bureaux auxiliaires déjà ouverts à titre d'essai sont renommés *recettes auxiliaires*. Les recettes ouvertes dans une commune où fonctionne déjà un bureau de plein exercice sont dénommées *recettes auxiliaires urbaines*.

Les recettes auxiliaires urbaines (R.A.U.) sont des établissements de poste secondaires, gérés par des personnes n'appartenant pas à l'administration des Postes et qui relèvent d'une recette de plein exercice, nommée « bureau d'attache », installée dans la localité. Leurs gérants ou gérantes ne sont pas comptable des P.T.T. : ils n'ont donc pas à verser de cautionnement, mais ne sont agréés qu'après enquête et doivent prêter le serment professionnel d'inviolabilité des correspondances. Leur comptabilité est vérifiée journallement par le receveur du bureau d'attache qui en est responsable pécuniairement devant l'administration.

Les RA.U. effectuent des opérations postales limitées : vente de timbres-poste, d'entiers postaux, de bons de poste et de timbres-quittance ; recommandation des plis et des paquets, émission et paiement de mandats de petite valeur ; elles ne participent ni à la distribution du courrier (même en poste restante), ni au service de la Caisse d'Epargne.

Le gérant est rétribué en fonction de son volume d'activité postale. Il doit maintenir le bureau ouvert de 8h à 19h en semaine, jusqu'à midi le dimanche et les jours fériés. La recette auxiliaire est en relation constante et quotidienne avec son bureau d'attache par l'intermédiaire des facteurs, qui retournent tous les soirs la comptabilité de la R.A.U. au receveur.

Elles sont dotées d'un timbre hexagonal, comme l'étaient avant elles les bureaux auxiliaires, portant le nom de leur recette de rattachement suivi d'une lettre indicative. Elles disposent également d'un timbre octogonal **R** pour les recommandés, d'un petit hexagone portant leur lettre indicative en plus d'un timbre octogonal **AR** pour les avis de réception, et d'une griffe linéaire à leur nom.

Sources : Pierre Lux, les recettes auxiliaires de Paris (1894/1972), Jean-François Estel

RECETTES AUXILIAIRES URBAINES DE VENDÉE

Nom de la recette principale	Lettre distinctive	Emplacement de la R ecette A uxiliaire U rbaine	Types de timbres à date utilisés							Remarques
			D2	D3	D4	D6	D7	D8	D9	
La Barre-de-Monts	A.A.	Fromentine					O			
Chantonnay	A. Vendée	Puybelliard							O	Ex Chantonnay C.P. n° 4
	B. Vendée	St Mars-des-Prés							O	Ex Chantonnay C.P. n° 6
Les Herbiers	A.A.	Ardelay (1964)					O			Ex Montaigu CP n°8
	A. Vendée	Ardelay (1965 à 1969)					O	O	O	
La Roche-sur-Yon	A. Vendée	Gare	O						O	S / YON
	A. Vendée	Gare	O	O						.SUR . YON
	A.A.	Gare		O	O					.SUR . YON
Les Sables d'Olonne	A. Vendée	La Chaume	O		O				O	
	A.A.	La Chaume	O		O		O		O	
	B.B.	Boul ^d de Castelnau			O	O	O			
	B. Vendée	Boul ^d de Castelnau			O	O	O		O	

Cinq recettes principales ont de Vendée seulement ont disposé d'une ou plusieurs recettes auxiliaires urbaines (R.A.U.) : la Barre-de-Monts, Chantonnay, les Herbiers, la Roche-sur-Yon et les Sables d'Olonne. Les oblitérations étaient hexagonales. Le nom de la recette principale figure dans la couronne et une lettre distinctive (A ou B) identifie l'emplacement. Dans certains cas, la seconde lettre est remplacée par le nom du département. *(Il manque D6 comme D4 / année sur 4 chiffres)*



D2



D3



D4



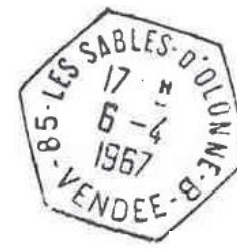
D4



D7



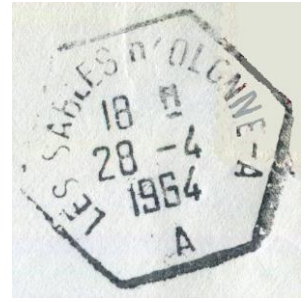
D8



D9

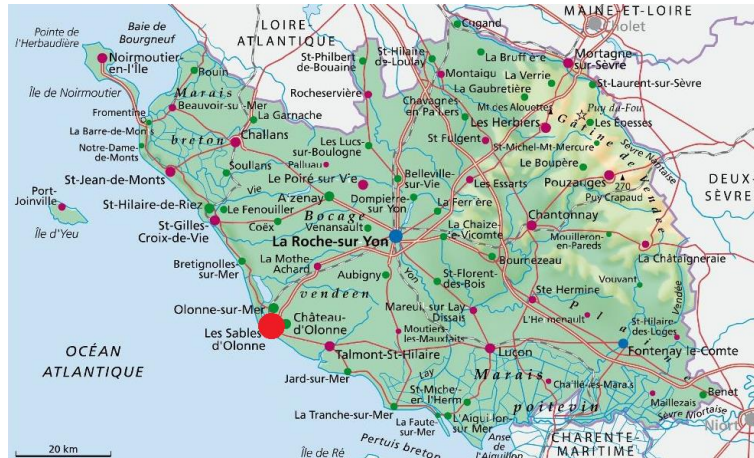


MARQUES POSTALES DE VENDEE



Oblitération type D7

LES SABLES D'OLONNE A (LA CHAUME)



Enveloppe du 28 avril 1864 des **Sables d'Olonne (R.A.U. de la Chaume)** pour Paris

LA RECETTE AUXILIAIRE URBAINE DE LA GARE DE LA ROCHE-SUR-YON (1903/1944)

En 1902, le conseil municipal émit un avis favorable à l'implantation d'une Recette Auxiliaire Urbaine dans le quartier de la gare, étant donnée l'importance de la population de ce quartier très éloigné du bureau central rue Paul Baudry.



L'entrepôt postal était déjà construit

La recette auxiliaire fut édifée en 1903

Le bureau ouvrit le 1^{er} novembre 1903. Il fut doté d'un type de timbres à date bien particulier spécifique au R.A.U. de forme hexagonale : ce sont D2d (cercle intérieur et nom du département, mois en lettres), D3d (bloc dateur entièrement en chiffres) et D4 (pas de cercle intérieur, deux lettres distinctives) de la classification Lautier.



Type D2d



Type D3d



Type D4



MARQUES POSTALES DE VENDEE



Oblitération type D4

LA ROCHE-SUR-YON

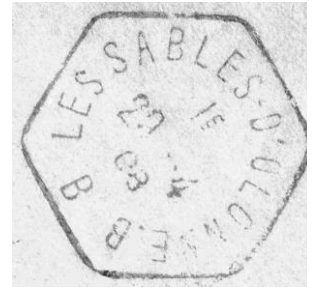


*Enveloppe datée du 28 juillet 1927 de R.A.U. de la Roche sur Yon pour Poitiers
Oblitération type D4 (classification Lautier)*

La **R**ecette **A**uxiliaire **U**rbaine située à la gare de la Roche-sur-Yon fut bombardée pendant la période du débarquement allié en Normandie durant l'été 1944. L'aviation anglo-américaine bombarda les points stratégiques du pays et notamment les infrastructures ferroviaires. La gare subit alors de gros dégâts. La recette auxiliaire urbaine ne fut jamais remise en fonctionnement même si cela avait été envisagé.

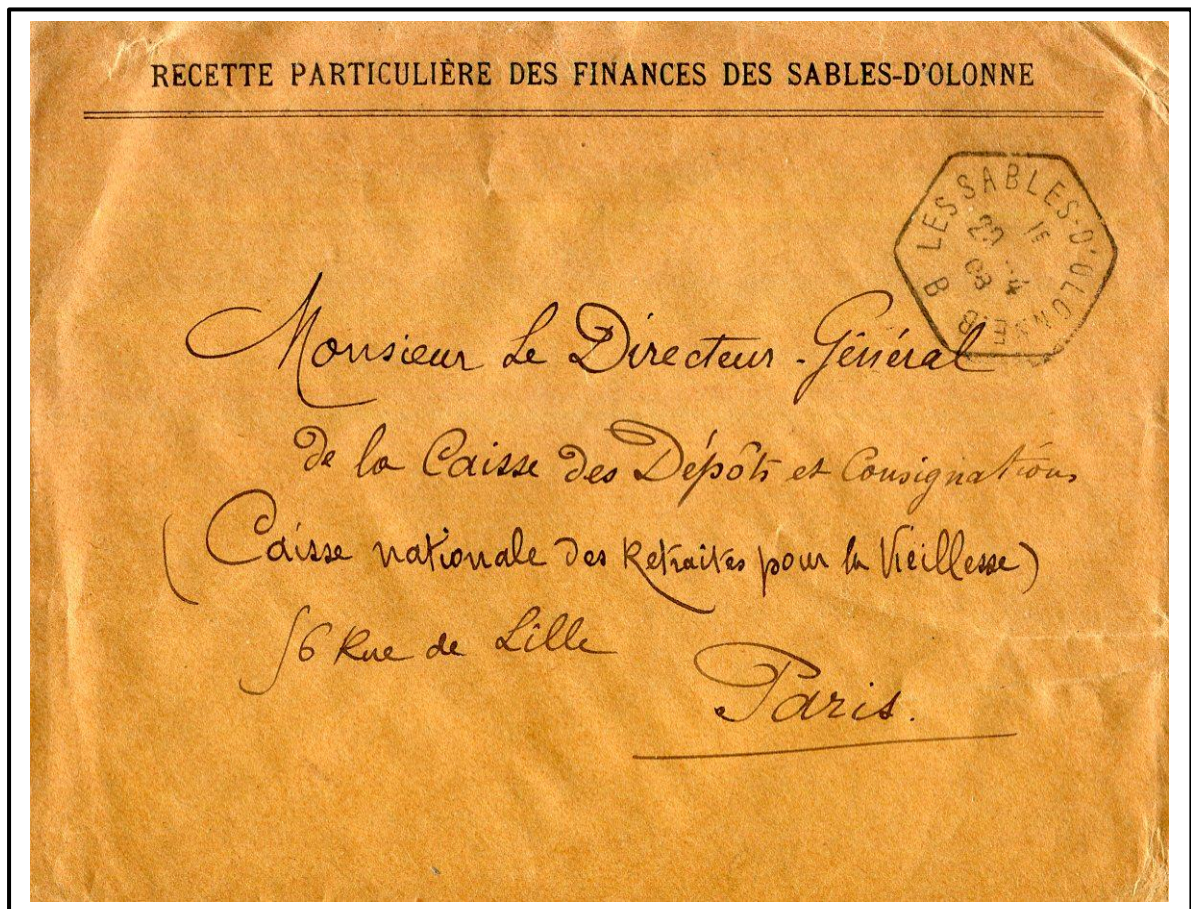
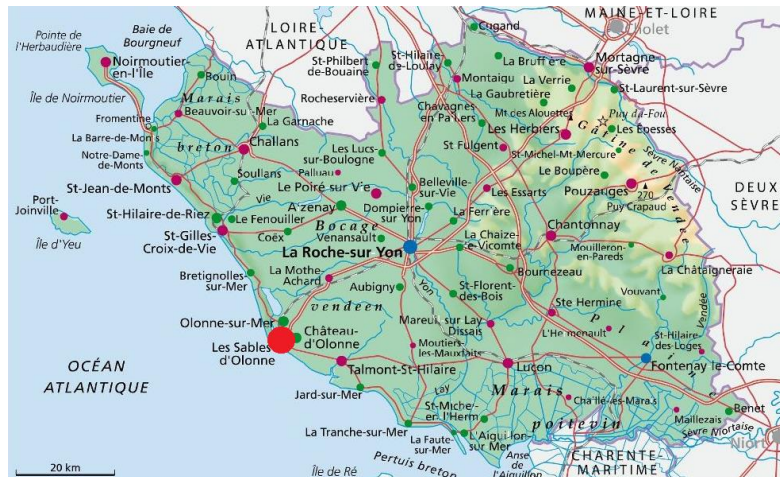


MARQUES POSTALES DE VENDEE



Oblitération type D4e

LES SABLES D'OLONNE B (BOUL^D DE CASTELNAU)



Enveloppe du 29 avril 1908 des **Sables d'Olonne (R.A.U. Boul^d de Castelnau)** pour Paris. La variante D4e indique le numéro de la levée ici la **1^E**.